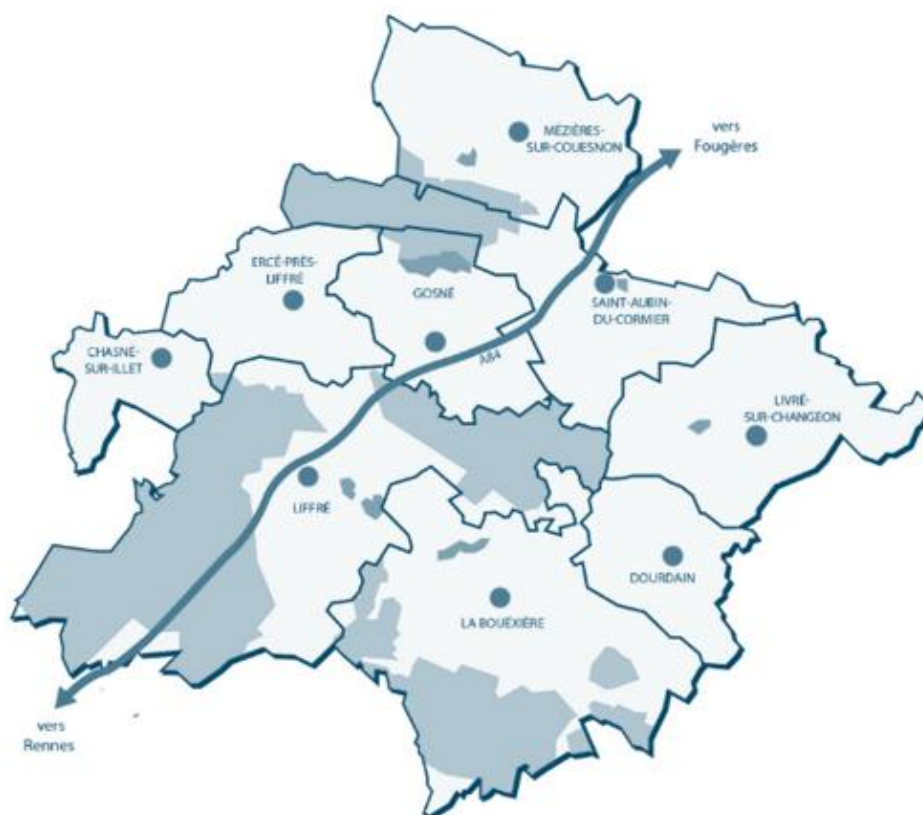




Liffré = Cormier

COMMUNAUTÉ



Liste des communes de +5000 habitants

- Liffré

Liste des communes de - 5000 habitants

- Chasné-sur-Illet
- Dourdain
- Ercé-près-Liffré
- Gosné
- La Bouëxière
- Livré-sur-Changeon
- Mézières-sur-Couesnon
- Saint-Aubin-du-Cormier

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv

Objectifs spécifiques à l'EPCI / communes

Intervenir sur l'ancrage des gens du voyage pour répondre aux besoins de 4 ménages	●
Poursuivre la dynamique de gestion et de coordination sociale de l'aire	●
Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	NR
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	NR
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	NR
Développer des actions sur les lieux de vie (aire d'accueil)	●
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

Constats et enjeux

Participation des gestionnaires aux réunions départementales portées par AGV35. Poste de coordination du projet social de l'aire non reconduit après 2022. L'étude d'opportunité inscrite au schéma n'a pas été engagée par le GIP AGV35.

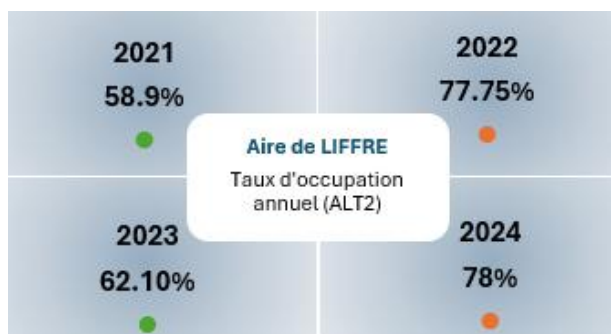
Enjeu de maintenir le niveau d'action et d'implication des services et des élus dans la mise en oeuvre des prescriptions du schéma + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI.

Les aires d'accueil

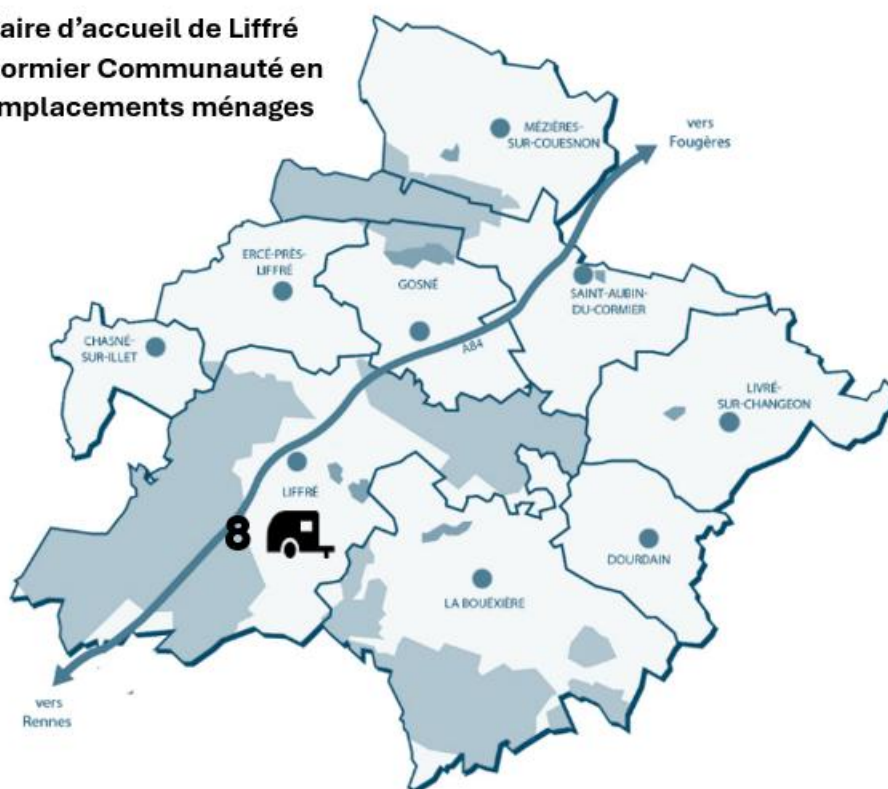
1 aire inscrite au schéma 2020/25 ●

8 emplacements ménages ●

Taux d'occupation moyen de 69% entre 2020 et 2025 ●



**L'aire d'accueil de Liffré
Cormier Communauté en
emplacements ménages**



Constats et enjeux

Terrain qui montre son utilité avec une fréquentation permettant l'accueil de ménages de passage. Aire d'accueil en bon état et régulièrement entretenue.

Enjeu de poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI



Les aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

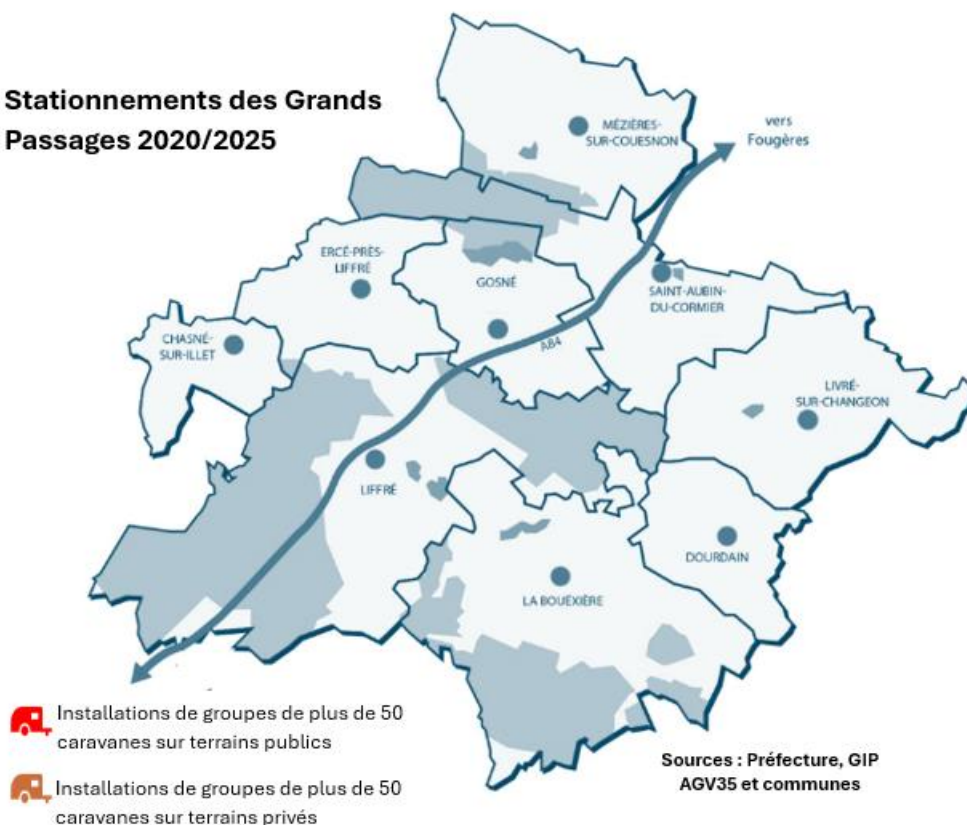
Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

Aucune demandes entre 2020 et 2025 ●

Aucun stationnement entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●

Stationnements des Grands Passages 2020/2025



Constats et enjeux

Pas de demande ni d'installation sur la durée du schéma 2020 / 2025

Aucun enjeu sur cette thématique des grands passages sur la durée du schéma 2026/31.



Les terrains soupapes (aires de grands passages d'1 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes)

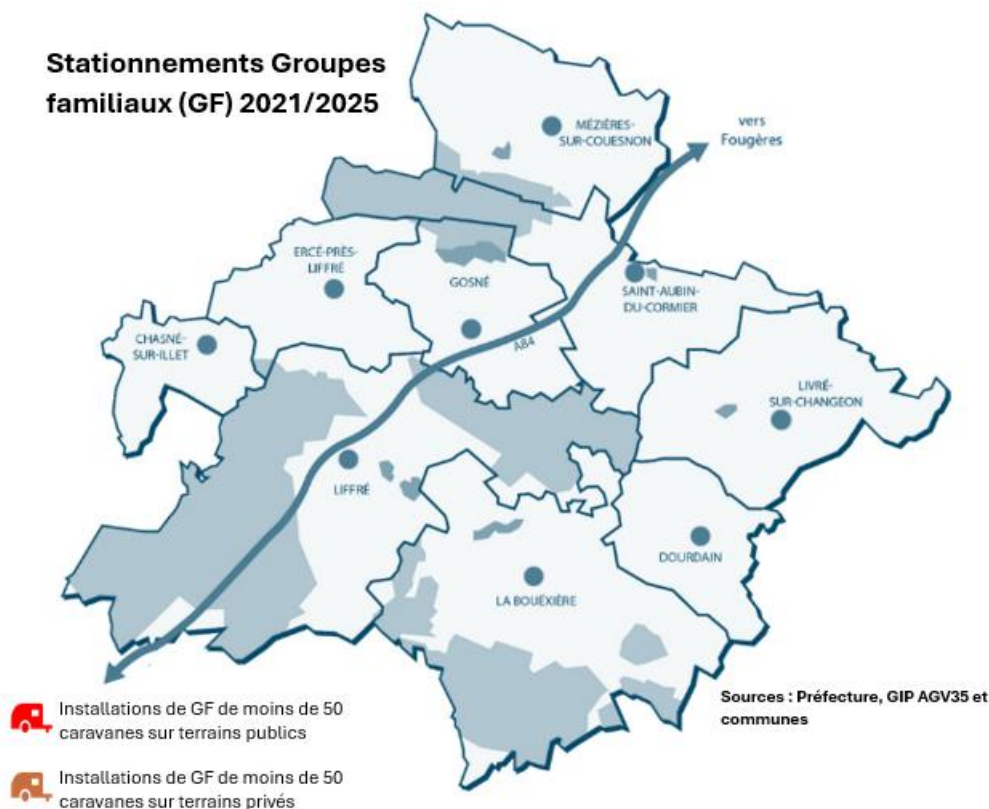
Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

Aucun stationnement de Groupes familiaux entre 2020 et 2025 ●

Aucune commune impactée par des stationnements entre 2020 et 2025 ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
LIFFRE	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
COMMUNES DE L'EPCI	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
TOTAL	0	0	0	0	0

Stationnements Groupes familiaux (GF) 2021/2025



Constats et enjeux

Pas de demande ni d'installation sur la durée du schéma 2020 / 2025

Aucun enjeu sur cette thématique des grands passages sur la durée du schéma 2026/31.



Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

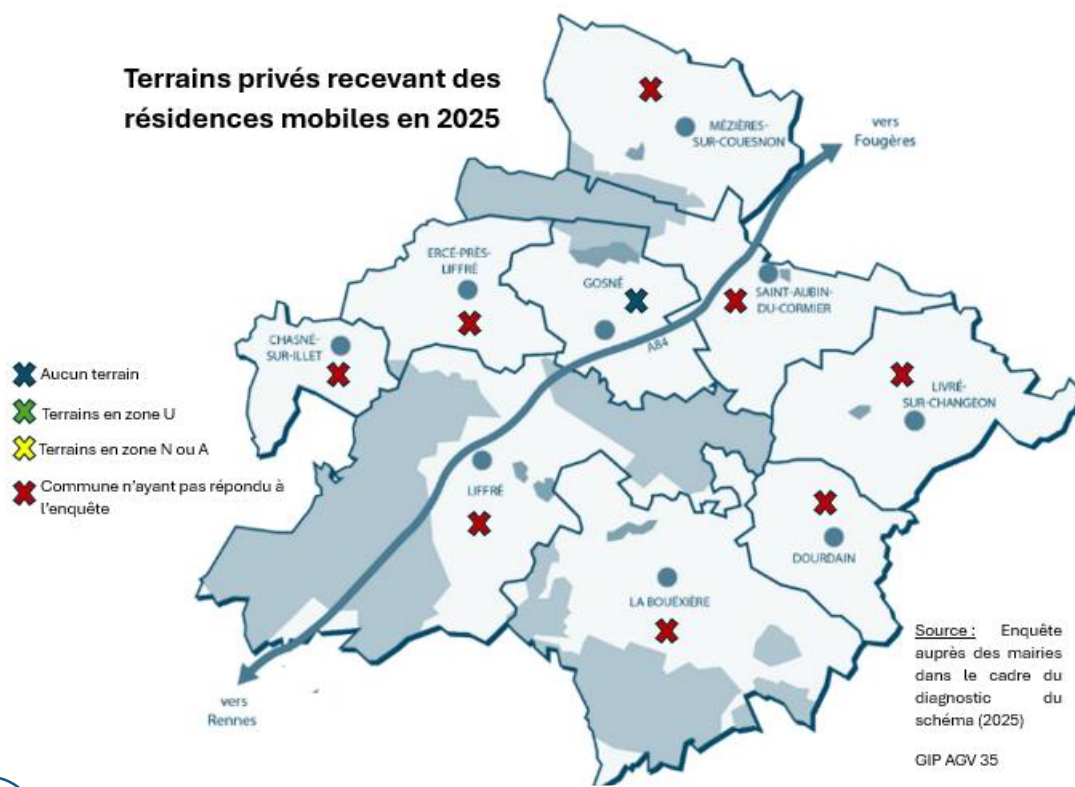
Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/2 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/8 ●

Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/

Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi)	0
--	---

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	À recenser
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	À recenser
Nombre de terrains possiblement régularisables	À recenser

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2025



Constats et enjeux

Recensement des terrains privés sur les communes de l'EPCI à approfondir sur toutes les communes de l'EPCI. Une étude dédiée pourrait évaluer avec les ménages installés sur leur terrains leurs attentes et aspirations.

Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N avec l'appui de la DDTM).



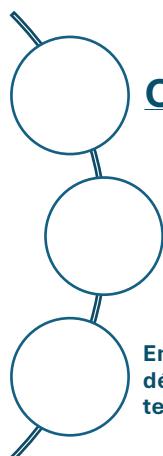
Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	LIFFRE
Coordination du projet social	Oui ●
Nombre de réunion projet social	1 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●
Protocole de scolarisation	Oui ●
Nombre de réunion scolarisation	1 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	1 au CCAS de Liffré (à consolider)

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/31.



Constats et enjeux

Coordination et partenariat du projet social en place sur Liffré Cormier Communauté. L'EPCI est conforme aux prescriptions du schéma en la matière en mettant les moyens humains notamment pour assurer la coordination et l'animation du projet social de l'aire.

L'aire d'accueil fonctionne bien, un suivi et des animations auprès des familles sont effectués. Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.

Enjeu de poursuivre ces actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des aires du territoire.

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Ssanté, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
? ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	? ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	? ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Directe Régie	Service ...	A remplir par l'EPCI	ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-Présidence petite enfance (CIAS) et des gens du voyage – Liffré ●
Technicien EPCI en charge	Responsable CIAS Gestionnaires ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	6/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	2/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : Réunions des coordinateurs des projets sociaux, des gestionnaires + actions départementales

Constats et enjeux

Moyens humains mobilisés adaptés aux enjeux de gestion des équipements et à la coordination du projet social. Forte implication des élus et techniciens sur leur territoire dans la mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv.

Enjeu de continuer à s'impliquer dans les instances politiques et techniques du schéma (dont le CA du GIP AGV35). Enjeu de maintenir ces moyens dans la mise en œuvre des prescriptions du schéma en matière de gestion et de développement social.



LIFFRE

Nom et adresse de l'aire : 20 rue de la Flaïche

Date de la visite : 19 mars 2025

Nom du rédacteur : Tanguy LANGLOIS (DDTM 35)

Représentant de l'EPCI : Didier NICOLE

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	Oui ●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	Oui ●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	Oui ●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	Oui ●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	
La gestion des arrivées et des départs	Oui ●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	Oui ●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	Oui ●
La perception du droit d'usage.	Oui ●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	Oui ●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	Oui ●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	Oui ●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	Oui ●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires : Préau pour les animations + local d'action et de gestion	Oui ●
Absence de Mobil-home	Oui ●
Absence de Cabanisation	Oui ●
Présence d'encombrants/ferraille	Oui ●
Logiciel départemental de gestion	Oui ●
Absence de dettes au 31/12/2024	Oui ●

Constats et enjeux

Les éléments du décret sont conformes. L'EPCI maintient une bonne gestion de l'aire. Installation accès au wifi à considérer pour les années à venir. Équipement opérationnel, bien entretenu

Enjeu d'entretenir l'aire et de l'améliorer sur la durée du schéma 2026/31 (cf fiche action dédiée).



Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Maintien des obligations déjà inscrites au schéma 2020
Aire de grand passage de 1 ha (terrain soupape)	Pas de besoins identifiés
Aire de grand passage (4 ha)	Pas de besoins identifiés
Besoin de solution d'ancrage	Maintien des prescriptions de 2020 (2 TFL). Une étude d'opportunité sera à lancer pour confirmer les besoins identifiés en 2020.
Terrains privés de Gdv	Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N avec l'appui de la DDTM).
Développement social	Projet social formalisé sur l'aire d'accueil de l'EPCI mais le départ non remplacé de la chargée d'animation et de coordination tend à freiner la dynamique de lien avec les familles.
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Maintenir l'implication de Liffre Cormier Communauté dans les instances de suivi du schéma et de gouvernance du GIP AGV35

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
LIFFRE	1 aire d'accueil 8 emplacements ménages	/	2 TFL*	/
Précisions des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
LIFFRE	➊	➊	➊	Coordination et animation du projet social ➋
Précisions des copilotes du schéma	Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire À revoir À poursuivre et/ou développer



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires

Accueil des usagers	LIFFRE
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	
Remise et présentation du règlement intérieur	
Signature du règlement intérieur	
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	
Etat des lieux de l'emplacement attribué	
Explications relatives aux installations techniques	
Encaissement des cautions	
Encaissement des prépaiements	
Ouverture des compteurs de fluides	
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	
Information des usagers des situations de consommation des fluides	
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	
Edition et distribution des factures	
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	
Gestion des commandes fournitures	
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	
Remplir le logiciel de gestion	
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	
Gestion des intervention entreprises extérieures	
Veille sur l'état des équipements et installations	
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	
Réalisation des factures et états de situation	
Encaissement des redevances et consommations de fluides	
Relance des usagers sur factures à payer	
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	
Établissement des soldes et états de situation de caisse	
Transferts des fonds vers le Trésor Public	
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	



Entretien de l'aire	LIFFRE
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, etc.)	
Nettoyage saisonnier (dessablage, déneigement, ramassage des feuilles, etc.)	
Nettoyage du local d'accueil	
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	
Nettoyage des abords immédiats de l'aire et de l'accès à l'équipement	
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	
Travaux de gros entretien annuel	
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun	
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv	
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	
Lien entre les familles et établissements scolaires	
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	
Organisation et animation de réunions des usagers	
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire	
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin	
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	
Gestion des stationnements hors aires	EPCI
Gestion des terrains de grands passage	
Gestion des terrains soupapes	
Gestion des terrains familiaux locatifs	
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	
→ Diagnostic de situation	
→ Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé	
→ Établissement d'une convention	
→ Encaissements liés à la convention	
→ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	
→ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	